



Faits saillants
Séance ordinaire du conseil des commissaires
2016-06-29

Le conseil des commissaires a adopté les résolutions suivantes :

Nomination – directeur général

CC-160629-CA-0128

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier (ci-après le « **Conseil** ») a adopté la résolution n° CC-121024-CA-0035 approuvant la politique n° 2012-CA-21 – Politique de recrutement et d'embauche d'un directeur général et d'un directeur général adjoint (ci-après la « **Politique** »);

ATTENDU QUE les objectifs décrits dans la Politique ont été atteints, soit :

- Établir des exigences claires et précises pour le poste;
- Voir à ce que le processus soit transparent et impartial;
- S'assurer que le processus est efficace, efficient et respectueux des droits de chacun;
- Assurer le respect de la confidentialité tout au long du processus.

ATTENDU QUE le conseil a adopté la résolution n° CC-160203-CA-0059 visant à entamer la procédure d'embauche et a choisi d'effectuer une partie de la procédure de façon indépendante et d'obtenir du soutien externe pour le travail de recrutement et d'embauche d'un directeur général, conformément au paragraphe 4.1.1 de la Politique;

ATTENDU QUE le conseil a adopté la résolution n° CC160203-CA-0061 visant à mettre sur pied un comité de sélection responsable de l'embauche d'un directeur général, conformément au paragraphe 4.2.1 de la Politique;

ATTENDU QUE le conseil a adopté la résolution n° CC-160224-CA-0068 visant à approuver les exigences particulières du poste, les méthodes d'affichage et la durée de l'affichage, conformément aux paragraphes 4.1.2, 4.3.2 et 4.1.3;

ATTENDU QUE le conseil a adopté la résolution CC-160224-CA-0069 visant à obtenir du soutien externe, définir le mandat et établir le budget, conformément au paragraphe 4.1.1 de la Politique;

ATTENDU QUE la procédure établie a été suivie conformément à la Politique et, plus particulièrement, que les membres du comité de sélection se sont rencontrés à plusieurs reprises, ont exécuté une partie de la procédure de façon indépendante et ont été appuyés par une firme de consultants en ressources humaines, bénéficiant ainsi d'expertise additionnelle;

ATTENDU QUE le comité de sélection, conformément au paragraphe 4.2.5.5 de la politique, doit fournir une recommandation au conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier;

ATTENDU QUE les membres du comité de sélection ont accepté de façon unanime le candidat recommandé pour le poste de directeur général;

ATTENDU QUE le conseil a été consulté sur la proposition d'emploi pour le poste de directeur général, conformément au paragraphe 4.7.1 de la Politique;

ATTENDU QUE la proposition d'emploi a été acceptée par le candidat;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Peter MacLaurin que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier procède à l'embauche de **Paul Lamoureux** pour le poste de directeur général de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier, en vigueur le 22 août 2016;

ET QUE la présidente de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier soit autorisée à signer tout document donnant plein effet à la présente.

Adopté à l'unanimité

Règlement : Jour, date et lieu des séances ordinaires du conseil des commissaires en 2016-2017

CC-160629-CA-0129

ATTENDU QUE le conseil des commissaires a adopté la résolution n° CC-160427-CA-0087 autorisant, aux fins de consultation, le règlement n° BL2000-CA-05 : Jour, date et lieu des séances ordinaires du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier;

ATTENDU QUE la procédure de consultation applicable aux règlements, conformément à l'article 392 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., chapitre I-13.3), a été suivie et qu'un avis public a été publié dans le numéro du 15 août 2016 du Courrier Laval;

ATTENDU QU'aucun commentaire n'a été reçu;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Vicky Kaliotzakis que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier adopte le règlement n° BL2000-CA-05 : Jour, date et lieu des séances ordinaires du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier;

ET QUE ce règlement prenne effet à la date de publication de l'avis public à ce sujet, conformément à l'article 394 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., chapitre I-13.3).

Adopté à l'unanimité

Règlement : Jour, date et lieu des séances ordinaires du comité exécutif en 2016-2017

CC-160629-CA-0130

ATTENDU QUE le conseil des commissaires a adopté la résolution n° CC-160427-CA-0088 autorisant, aux fins de consultation, le règlement n° BL2008-CA-15 : Jour, date et lieu des séances ordinaires du comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier;

ATTENDU QUE la procédure de consultation applicable aux règlements, conformément à l'article 392 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., chapitre I-13.3), a été suivie et qu'un avis public a été publié dans le numéro du 15 août 2016 du Courrier Laval;

ATTENDU QU'aucun commentaire n'a été reçu;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Anne McMullon que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier adopte le règlement n° BL2008-CA-15 : Jour, date et lieu des séances ordinaires du comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier;

ET QUE ce règlement prenne effet à la date de publication de l'avis public à ce sujet, conformément à l'article 394 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q, chapitre I-13.3).

Adopté à l'unanimité

Composition du conseil d'établissement – Académie Laval Junior

CC-160629-CA-0131

ATTENDU QUE le conseil des commissaires a adopté la résolution n° CC-160427-CA-0079 autorisant, aux fins de consultation, des modifications à la résolution n° 990616-CA-0302 sur la composition des conseils d'établissement afin de l'adapter à la nouvelle réalité de l'Académie Laval Junior;

ATTENDU QUE la période de consultation a pris fin le 6 août 2016 et que les commentaires reçus ont été pris en considération;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire-parent Angela Martorana que la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve les modifications suivantes à la résolution n° 990616-CA-0302 :

1. École primaire sans service de garde :
École alternative* :

Nombre d'élèves	Moins de 150	151+
Parents	4	6
Enseignants	2	4
Professionnel non-enseignant	1	1
Personnel de soutien	1	1
Représentants de la communauté (aucun droit de vote)	2	2
Élèves (école alternative Phoenix seulement) (secondaire, premier cycle : membres non-votants)	2	
TOTAL	12	14

3. École qui offre uniquement l'enseignement secondaire, premier cycle :
École qui offre uniquement l'enseignement secondaire, deuxième cycle :

Nombre d'élèves	Moins de 250	251+
Parents	4	8
Enseignants	2	6
Professionnel non-enseignant	1	1
Personnel de soutien	1	1
Représentants de la communauté (aucun droit de vote)	2	2
Élèves du secondaire (secondaire, deuxième cycle : membres votants)	2	2
TOTAL	12	20

Adopté à l'unanimité

Rapport du protecteur de l'élève

CC-160629-CA-0132

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté le règlement n° BL2009-CA-19 : Procédure d'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents;

ATTENDU QUE le parent de l'élève « A » n'était pas satisfait de la décision de la commission scolaire qui a eu un impact sur l'élève « A »;

ATTENDU QUE le parent de l'élève « A » a déposé une plainte auprès du protecteur de l'élève et que la plainte écrite a été reçue le 23 juin 2015;

ATTENDU QUE le protecteur de l'élève a fourni une opinion au conseil des commissaires quant au bien-fondé de la plainte;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Dean Dugas que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier reçoive le rapport du protecteur de l'élève concernant la plainte du parent de l'élève « A »;

ET QUE le conseil, après étude du rapport, se penche sur les recommandations qu'il contient.

Adopté à l'unanimité

Budget et taux d'imposition 2016-2017

CC-160629-FR-0133

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Guy Gagnon que le texte suivant soit ajouté à la fin du quatrième « ATTENDU QUE » : « une baisse de 0,00119 \$ du taux d'imposition 2015-2016 de 0,34111 \$ »;

LA MOTION EST À ÉGALITÉ SELON LA DIVISION SUIVANTE :	
Voix POUR :	Dean Dugas, Guy Gagnon, Anne McMullon, Ailsa Pehi
Voix CONTRE :	Robert Dixon, Vicky Kaliozakis, Peter MacLaurin, Emilio Migliozi

VOIX PRÉPONDÉRANTE :

LA MOTION EST ADOPTÉE SELON LA DIVISION SUIVANTE :	
VOIX POUR :	Dean Dugas, Guy Gagnon, Jennifer Maccarone, Anne McMullon, Ailsa Pehi
VOIX CONTRE :	Robert Dixon, Vicky Kaliozakis, Peter MacLaurin, Emilio Migliozi

CC-160629-FR-0134

ATTENDU QUE, conformément à la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q, chapitre I-13.3), la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier doit adopter et soumettre au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur son budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année scolaire 2016-2017;

ATTENDU QUE le budget prévoit l'équilibre budgétaire pour l'exercice 2016-2017;

ATTENDU QUE l'évaluation uniformisée qui a été utilisée pour l'établissement de la subvention de péréquation est au montant de 9 732 642 051 \$ en conformité avec la loi, le projet de règlement sur l'enveloppe maximale de la taxe scolaire et les paramètres de consultation 2016-2017;

ATTENDU QUE le budget prévoit de fixer le taux de la taxe scolaire pour l'année scolaire 2016-2017 à 0,33992 \$ par 100 \$ d'évaluation, une baisse de 0,00119 \$ du taux d'imposition 2015-2016 de 0,34111 \$;

ATTENDU QUE ce taux respecte les limites prévues par la loi;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Ailsa Pehi que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier adopte le budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année scolaire 2016-2017, sous réserve de l'approbation du ministère, conformément à l'article 279 de la Loi sur l'instruction publique;

QUE ce budget soit transmis au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;

QUE ce taux d'imposition soit fixé à 0,33992 \$ par 100 \$ d'évaluation uniformisée;

ET QUE le conseil des commissaires donne au directeur général le mandat de soumettre à nouveau le budget modifié, si nécessaire, lorsque toutes les modalités budgétaires auront été adoptées par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

LA MOTION EST ADOPTÉE SELON LA DIVISION SUIVANTE :	
VOIX POUR :	Dean Dugas, Guy Gagnon, Vicky Kaliozakis, Anne McMullon, Emilio Migliozi, Ailsa Pehi
VOIX CONTRE	Robert Dixon, Peter MacLaurin

Projets d'investissement 2016-2017

CC-160629-MR-0135

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier souhaite répondre aux besoins prioritaires de ses écoles;

ATTENDU QUE les écoles ont fait part de leurs besoins;

ATTENDU QUE le directeur du Service des ressources matérielles a étudié l'ensemble des demandes et les a classées par ordre de priorité à l'échelle de la commission scolaire;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Guy Gagnon que, sur recommandation du directeur du Service des ressources matérielles, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve les projets d'investissement 2016-2017 devant être réalisés en priorité dans ses écoles et ses centres au coût de 6 363 770,00 \$, tels qu'ils sont décrits au document n° SWLSB-2016/06/29-MR-001.

AMT (Amélioration et transformation des bâtiments)	1 663 813 \$
MAO (Matériel, appareillage et outils)	545 766 \$
MEASURE 30850 Amélioration de l'accessibilité des immeubles aux personnes handicapées (MEES)	156 364 \$
MESURES 50621 et 50622 Maintenance des bâtiments (MEES)	3 997 827 \$
TOTAL	6 363 770 \$

Adopté à l'unanimité

Nomination – Secrétaire du comité de sélection

CC-160629-MR-0136

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-141210-MR-0099 nommant le technicien en administration du Service des ressources matérielles au poste de secrétaire du comité de sélection, en vigueur du 11 décembre 2014 au 30 juin 2016;

ATTENDU QUE l'article 4 de la *Directive concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics* stipule qu'un secrétaire du comité de sélection soit nommé par la direction de l'organisme public afin de favoriser l'uniformité de l'évaluation sur la qualité des soumissions portant sur l'octroi de contrats d'approvisionnement, de services ou de travaux de construction;

ATTENDU QUE l'article 8.3 stipule que le secrétaire du comité de sélection doit être un employé permanent occupant un poste de gestion ou un poste professionnel afin d'agir au nom de l'organisme public;

ATTENDU QUE l'article 10 autorise la dérogation de l'article 8.3, si jugé nécessaire;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Robert Dixon, sur recommandation du directeur du Service des ressources matérielles, que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier nomme le technicien en administration du Service des ressources matérielles au poste de secrétaire du comité de sélection, en vigueur du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2018.

Adopté à l'unanimité

Bail – CDC Saint-Eustache

CC-160629-MR-0137

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-110518-MR-0089 approuvant un bail de cinq ans, soit du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2016, avec une option de renouvellement, pour la location de l'espace située au 670, boulevard Industriel, Saint-Eustache, Québec, pour y offrir le programme de formation professionnelle en charpenterie-menuiserie;

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-100518-CA-0138 visant à appuyer la proposition d'un centre multiservice pour promouvoir la formation professionnelle dans la région des Laurentides en partenariat avec la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles;

ATTENDU QUE le Conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-160427-MR-0081 autorisant une plus grande étendue à la portée initiale du projet afin d'y inclure le programme de formation professionnelle 5819 – *Carpentry*;

ATTENDU QUE la livraison du nouveau centre multiservice est prévue en août 2017;

ATTENDU QU'il faut laisser au locataire actuel le temps de remplir ses obligations auprès du locateur;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire-parent Pamala Cripton que, sur recommandation du directeur du Service des ressources matérielles, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve la prolongation du bail avec 8062617 Canada inc. Tritex, du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017, avec la possibilité de prolonger cette période pour une période maximale de deux ans (du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2018);

QUE, pour l'année scolaire 2016-2017, un paiement de location de 298 216,20 \$ avant les taxes (342 874,08 \$, toutes taxes comprises), soit approuvé;

ET QUE la présidente, ainsi que la direction générale ou, en son absence ou à sa connaissance, le directeur général adjoint, soient autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente.

Adopté à l'unanimité

Engagement d'un fournisseur de service – Ordures et recyclage

CC-160629-MR-0138

ATTENDU QUE le contrat de collecte des ordures et du recyclage dans les écoles et les centres de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier expire le 30 juin 2016;

ATTENDU QU'UN appel d'offres public en deux volets a été sollicité et que les soumissions reçues en réponse à cet appel d'offres ont été ouvertes le 20 juin 2016;

ATTENDU QUE le Service des ressources matérielles a analysé les soumissions pour vérifier la conformité aux documents de l'appel d'offres;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Peter MacLaurin que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier engage **RCI Environnement, division de WM Québec inc.** comme fournisseur du service de collecte pour les deux volets (volet 1 : ordures seulement; volet 2 : ordures et recyclage) pour les années scolaires 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019 au coût total de 164 131,08 \$, avant les taxes (188 709,72 \$, toutes taxes comprises).

ET QUE le coût annuel soit comme suit :

- 2016-2017 : 54 710,36 \$, avant les taxes (62 903,24 \$, toutes taxes comprises)
- 2017-2018 : 54 710,36 \$, avant les taxes (62 903,24 \$, toutes taxes comprises)
- 2018-2019 : 54 710,36 \$, avant les taxes (62 903,24 \$, toutes taxes comprises)

Adopté à l'unanimité

Projet de loi d'initiative parlementaire visant à modifier la Loi sur la taxe d'accise (projet de loi C-241

CC-160629-CA-0139

ATTENDU QUE Kevin Waugh, député à la Chambre des communes de la circonscription Saskatoon-Grasswood, a déposé un projet de loi d'initiative parlementaire, le projet de loi C-241 : Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise;

ATTENDU QUE, si le projet de loi C-241 est adopté et inscrit dans la loi, le remboursement de la taxe sur les produits et services auquel ont droit les administrations scolaires au Canada serait de 100 %, donnant ainsi une aide financière très nécessaire au secteur Jeunes pour compenser le coût sans cesse croissant de l'éducation;

ATTENDU QUE le gouvernement libéral a indiqué son intention de rejeter le projet de loi C-241, en l'absence de tout égard pour l'éducation dans le secteur des jeunes dans son budget 2016;

ATTENDU QUE M. Waugh invite les commissions scolaires du Canada à appuyer le projet de loi C-241 en écrivant au premier ministre du Canada, au ministre des Finances et aux députés représentant les régions de Laval-Laurentides-Lanaudière dans le but de leur demander de soutenir ce projet de loi juste et sensé;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Guy Gagnon que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier appuie le projet de loi C-241 : Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise;

ET QUE la présidente soit chargée d'écrire au premier ministre du Canada, au ministre des Finances et aux députés représentant les régions de Laval-Laurentides-Lanaudière pour les informer de la position de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.

Adopté à l'unanimité